

Les représentant-e-s de personnels  
Collège Elsa Triolet,  
Saint-Denis,

Monsieur le Président du département de Seine-Saint-Denis,

Le 14 octobre 2020,

Objet : Attribution du « Chèque Réussite »

Monsieur le Président,

Comme l'indique votre courrier en date du 14 septembre 2020 à l'intention de Monsieur le DASEN vous n'êtes pas sans savoir que notre établissement souffre de l'absence de personnels médico-sociaux. A l'heure actuelle, ni infirmière ni assistante sociale ne sont présentes au Collège.

L'absence d'assistante sociale a rendu difficile l'accompagnement des familles dans la réalisation des démarches nécessaires pour obtenir la validation de leur dossier dans le cadre du « chèque réussite ».

Une partie non négligeable de nos familles se trouvent dans des situations sociales précaires, aggravées par la crise sanitaire, et rencontrent des difficultés à fournir un justificatif de domicile sous la forme exigée par la plateforme.

En effet, des familles dans des situations de logement particulières (hébergement d'urgence, hébergement chez un tiers, squat..) se sont vu refuser leur dossier malgré l'envoi d'attestation d'hébergement.

A cela s'ajoutent les parents non francophones qui sont dans l'incapacité de constituer leur dossier sans assistance.

De façon plus globale, vous ne pouvez pas ignorer qu'une majorité de nos familles rencontre des difficultés avec l'utilisation et la maîtrise de l'outil informatique.

Le numéro vert mis à disposition étant injoignable et malgré la bonne volonté du service d'intendance et du service de vie scolaire d'assumer cette charge supplémentaire, de nombreuses familles ne pourront, en l'état actuel des choses, bénéficier de cette aide du département.

Cette situation est à mettre en parallèle avec les difficultés que rencontrent nos familles dans la constitution de leur dossier de bourse nationale, qui elle aussi se fait via internet, et vient surcharger une nouvelle fois le service d'intendance et de vie scolaire du fait d'une défaillance chronique de la plateforme numérique mise en place par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Pour ses raisons, nous vous demandons de bien vouloir rendre l'attribution du « chèque réussite » automatique pour tous nos élèves de 6<sup>ème</sup> en cette rentrée si particulière.

Nous souhaitons également échanger avec vous et vos services sur la politique de numérisation et d'attribution de cette aide nécessaire à la réussite de tous les élèves.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurés, Monsieur le Président, de notre attachement au service public d'éducation

Les représentant-e-s des personnels du collège Elsa Triolet au Conseil d'Administration